



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Baisse des crédits d'État au Centre national pour le développement du sport

Question écrite n° 8605

Texte de la question

M. Hubert Wulfranc attire l'attention de Mme la ministre des sports sur les conséquences liées à la diminution des dotations de l'État affectées au titre du Centre national pour le développement du sport (CNDS) et plus généralement, aux moyens consacrés par l'État pour le sport dont le budget est en baisse cette année de 7 %. Si des transferts de missions sont opérés du CNDS en direction du ministère des sports, il ressort néanmoins que le CNDS est particulièrement impacté par les coupes de crédits. Son budget pour 2018, 133 millions d'euros, est inférieur de moitié à celui de l'année précédente alors même que la France vient de se voir attribuer l'organisation des jeux Olympiques à Paris en 2024. Les nouvelles orientations fixées au CNDS posent particulièrement question. Si la part territoriale est très sensiblement réduite, celle-ci est par ailleurs recentrée sur un nombre de priorités restreint (professionnalisation du mouvement sportif, réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive, sport santé) sur les territoires aux populations les plus fragilisées socialement parlant. L'enveloppe dédiée au soutien à la création ou à la rénovation d'équipements sportifs pour les territoires est quant à elle réduite à la portion la plus congrue (20 millions d'euros). Les comités régionaux olympique et sportif alertent aujourd'hui sur les conséquences des choix budgétaires effectués par l'État qui obèrent de nombreux projets et actions mis en œuvre dans les territoires. Pour la région Normandie, l'enveloppe de la part territoriale du CNDS est ainsi réduite de 21,75 %, cette dernière passant de 6 389 338 euros à 4 999 653 euros entre 2017 et 2018. L'impact sur les ligues, comités et clubs normands est particulièrement important. La suppression des aides pour l'accès au sport de haut niveau et pour la formation des bénévoles est de nature à priver les structures territoriales de leurs corps de métier. La réorientation des crédits à hauteur de 50 % vers les territoires carencés interdit à de nombreuses associations la possibilité de s'inscrire dans le nouveau dispositif. Dans les zones rurales de nombreux responsables associatifs renonceront à présenter des dossiers de demande de subvention. L'indigence du budget consacré par l'État au développement du sport (481 millions d'euros) ne saurait être masquée par la phraséologie creuse employée par le ministère qui parle de « rénovation du sport français dans le cadre d'un budget de transformation devant satisfaire à l'exigence de redressement des comptes publics permettant d'accroître la pratique sportive du plus grand nombre ». Plus simplement dit, faire mieux avec moins de moyens. La gymnastique verbale touche rapidement ses limites. Tout aussi inquiétant, la privatisation annoncée de la Française des Jeux qui finance le CNDS. *Quid* de la pérennité des financements consacrés jusqu'à présent par la Française des Jeux au développement du sport, *via* notamment le CNDS ? La lourde diminution des moyens consacrés au CNDS, et au sport d'une manière générale, se double cette année avec la suppression des crédits de la réserve parlementaire qui permettait d'aider notamment les associations sportives. Il apparaît aujourd'hui indispensable de revoir les dotations d'État affectées au CNDS, cette forte diminution, si elle devait être confirmée cette année, et pour les prochains exercices budgétaires, affecterait lourdement le mouvement sportif et le tissu associatif sportif à quelques années des jeux Olympiques. Le développement de la pratique du sport pour le plus grand nombre, par ailleurs enjeu de santé publique, doit être élevé au rang de cause nationale. Il lui demande comment elle compte agir pour répondre aux attentes du mouvement associatif sportif dans les territoires.

Texte de la réponse

Le projet présidentiel pour le sport prévoyait la rationalisation des interventions entre le ministère des sports et le centre national pour le développement du sport (CNDS). Ce dernier devait être recentré, pour une meilleure efficacité, sur son cœur de métier, c'est à dire l'appui aux collectivités territoriales et au mouvement sportif pour le développement du sport pour tous et le développement de l'expertise sur l'innovation sociale grâce au sport. Le budget voté en loi de finances 2018 prévoit un montant total de 186 M€ de crédits de paiement du CNDS. Ce budget correspond à un recentrage fort de l'intervention du CNDS, dans la continuité du plan de redressement initié en 2012. Ce recentrage de l'intervention de l'établissement permettra une meilleure allocation des moyens dans la continuité de ce plan. Le conseil d'administration qui s'est réuni le 18 janvier 2018 a voté le budget initial et les directives qui détaillent les objectifs et modalités de chacune des enveloppes d'intervention de l'établissement. Aussi, les objectifs prioritaires du CNDS pour l'année 2018 sont le soutien à la professionnalisation du mouvement sportif avec plus de 5 000 emplois financés et maintenus, la réduction des inégalités à la pratique sportive en direction des publics et territoires prioritaires, la promotion du "sport-santé" sous différentes formes et le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport. Le budget 2018 du ministère des sports, et plus particulièrement celui affecté du CNDS, est donc un budget de transformation qui, tout en satisfaisant à l'exigence de redressement des comptes publics, doit permettre dans les années à venir d'accroître la pratique sportive du plus grand nombre dans le cadre plus général d'une organisation du sport français renouvelée. Grâce à une gestion rigoureuse, la Direction des sports et le CNDS sont en mesure de dégager une enveloppe exceptionnelle de 5.6 millions d'euros cette année et il a été décidé d'attribuer cet argent aux clubs sportifs en difficulté via la part territoriale du CNDS. Ces crédits seront fléchés sur les clubs qui en ont le plus besoin et il appartiendra aux directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de les identifier en lien avec les représentants du mouvement sportif et des collectivités locales au sein des commissions territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Wulfranc](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8605

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mai 2018](#), page 4189

Réponse publiée au JO le : [26 juin 2018](#), page 5589